

EMANCÉ

VIDE GRENIER
le 10 Juin 2018

ORGANISÉ PAR L'A.F.R

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article R321-9 du Code Pénal, modifié par décret n°2009-16 du 7 janvier 2009

Article 3

« Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre : pour **les participants non professionnel**, la mention de la remise d'**une attestation sur l'honneur** de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile »

Je soussigné(e), **participant(e) non professionnel(le)** :

Mr, MmePrénom.....

Né(e) leA :.....

Domicilié(e) :.....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à :.....le :.....

Signature,